

Meilleurs Voeux de STSA



La Santé au Travail Sud Alsace

Afin de mieux répondre à vos besoins, votre service de santé au travail s'engage dans deux nouvelles résolutions pour 2020 :

- ➔ La définition d'un nouveau Projet de Service ;
- ➔ L'amélioration continue de notre organisation avec un objectif de certification.

Un nouveau Projet de service

Le Code du Travail (article [L4622-2](#)) détermine les missions des Services de Santé au Travail.

Ce sont les cotisations mutualisées entre tous les adhérents qui vous donnent accès à un [ensemble de services](#), qui nous permettent de réaliser nos missions. Afin de planifier nos actions, STSA a élaboré un projet de service en 2012 puis un second en 2015. Il est temps de définir les prochains axes des actions prioritaires à développer pour les 5 prochaines années, ceci afin de nous permettre de répondre à vos besoins spécifiques en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Pour se faire, une analyse collective des besoins va être effectuée. Elle représente le socle du projet de service et permet la réalisation d'un diagnostic à partir de l'étude des spécificités du territoire, de vos besoins mais également des caractéristiques de STSA et des moyens dont nous disposons.

Démarche d'amélioration continue

Les réformes du système de prévention des risques professionnels conduisent les Services de Santé au Travail à adapter leur organisation et à repenser une partie de leurs pratiques.

Pour garantir une qualité constante des services proposés, pour veiller en permanence à ce que les actions du service soient le fruit d'une organisation et d'une planification cohérente, STSA s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue dès 2006. STSA s'est fixé un nouvel objectif, l'obtention du label AMEXIST, défini au niveau national par [Présanse](#) (Fédération des services de santé au travail).

L'atteinte de ce niveau de certification vous garantira que l'organisation de STSA permet un haut niveau de qualité du service rendu, conforme à la réglementation et comparable aux autres services labellisés.

SERVICE de STSA : Campagne de déclaration des effectifs

Date limite pour déclarer
31 janvier 2020



La campagne de déclaration en ligne de votre effectif est lancée depuis le 1^{er} janvier. Le module de déclaration sera fermé le 31 janvier alors ne tardez pas et

Accédez à votre
Espace adhérent

 Votre espace adhérent

Rendez-vous
dans votre
Espace adhérent